

PROJET

Loi [...] de 2024

interdiction de la production et de la mise sur le marché de viande produite en laboratoire

Reconnaissant l'impact positif incontestable de la production alimentaire traditionnelle sur l'agriculture et les conditions de vie rurales dans son ensemble, ainsi que les menaces que font peser sur nos valeurs fondamentales les technologies et méthodes de production autres que la production alimentaire traditionnelle, et afin de faire respecter les droits fondamentaux à la santé physique et mentale et à un environnement sain, tels qu'ils sont énoncés dans la loi fondamentale, le Parlement décide ce qui suit:

Article premier

Aux fins de la présente loi, on entend par «viande produite en laboratoire» un produit isolé ou produit à partir de cellules ou de tissus animaux dans des conditions artificielles à l'extérieur de l'organisme vivant.

Article 2

À l'exception de l'usage médical et vétérinaire, la production et la mise sur le marché de viande produite en laboratoire et de produits contenant de la viande produite en laboratoire comme ingrédient sont interdites.

Article 3

En cas de violation des dispositions de l'article 2, l'organe de surveillance de la chaîne alimentaire peut appliquer les conséquences juridiques prévues au chapitre VI de la loi n° XLVI de 2008 sur la chaîne alimentaire et son contrôle officiel (ci-après: Loi sur l'alimentation), conformément aux dispositions de la loi sur les denrées alimentaires et au décret pris pour sa mise en œuvre.

Article 4

La présente loi entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication.

Article 5

Le gouvernement est habilité à désigner par décret l'organisme de contrôle de la chaîne alimentaire.

Article 6

Le présent projet d'arrêté a fait l'objet d'une notification préalable conformément aux articles 5 à 7 de la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information.